

CONVOCAATION

Séance du conseil communal du 01 septembre 2023 à 14 :30 heures

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal de la commune de Bous-Waldbredimus est invité à se réunir en séance d'urgence* en date du 1^{er} septembre 2023 à 14 :30 heures à la mairie de Bous ceci afin de délibérer sur les objets suivants :

En séance à huis clos :

1. Nomination d'un receveur communal

En séance publique :

2. Arrêt des armoiries de la commune de Bous-Waldbredimus

Ainsi fait à Bous le 1^{er} septembre 2023

Le bourgmestre



Le secrétaire



* En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988